

CHARTRE MÉTHA'NORMANDIE



VISION PARTAGÉE
D'UNE MÉTHANISATION INTÉGRÉE
AUX TERRITOIRES ET AUX POPULATIONS

Partenaires financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



sdem₅₀



SIEE
76

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉNERGIE
DE L'ORNE



SDE76

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'ÉNERGIE
DE L'ORNE



SDEC

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'ÉNERGIE
DE L'ORNE



territoire
d'énergie

ORNE

Animateurs



BIOMASSE
NORMANDIE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Partenaires techniques



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



GRDF

GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



GRTgaz

Contributeur de la charte



enercoop
L'énergie
militante

Normandie



métha
NORMANDIE

“

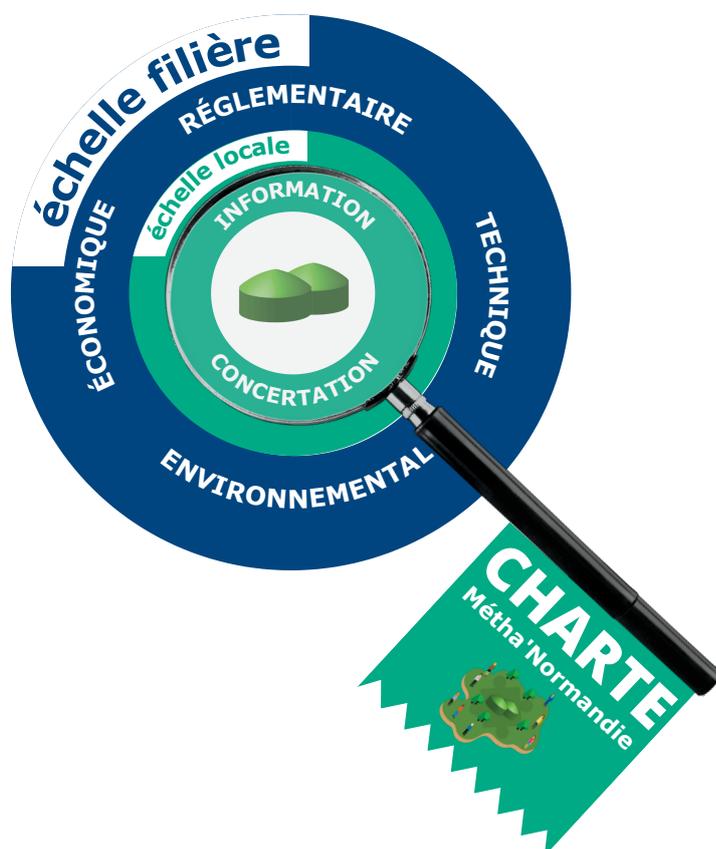
Quelle que soit la typologie ou la taille d'un projet de méthanisation, il est primordial de mettre en place un processus d'information et de concertation des acteurs locaux tout au long de son développement.

C'est cette démarche de dialogue territorial qui va faciliter l'intégration d'un projet à son territoire.

”

”

L'ÉCHELLE D'ACTION
DE LA CHARTE
AU REGARD DES
CRITÈRES DE
RÉUSSITE D'UN PROJET



SOMMAIRE

PRÉAMBULE ET INTRODUCTION

<i>Les 4 piliers et objectifs de la charte</i>	2
<i>Les signataires de la charte</i>	3
<i>Quand faut-il signer la charte ?</i>	3
<i>10 bonnes raisons de signer la charte</i>	4

LES ENGAGEMENTS

<i>Mes engagements en tant que PORTEUR DE PROJETS</i>	5
<i>Mes engagements en tant qu' ÉLU LOCAL</i>	7
<i>Mes engagements en tant qu' ACTEUR RÉGIONAL</i>	7

LES SIGNATURES

<i>Signatures : porteur(s) de projets et élu(s) local(aux)</i>	9
<i>Signatures : partenaires (acteurs régionaux)</i>	11

SUIVI ET MODALITÉS

<i>Grille de suivi</i>	13
<i>Exemples d'actions pour appliquer la charte</i>	14
<i>Contacts utiles</i>	15
<i>Sources complémentaires</i>	16



PRÉAMBULE

Avec 149 unités en fonctionnement en décembre 2021, la filière méthanisation connaît un essor particulièrement soutenu en Normandie. Pour cause, la méthanisation joue un rôle important dans la poursuite des objectifs régionaux de développement durable, fixés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). L'un des objectifs de la Région Normandie, décliné de l'objectif de l'État d'atteindre les 30 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, prévoit 560 GWh de production d'électricité issue du biogaz et 1 700 GWh de biométhane injecté (soit 10 % de la consommation de gaz, hors branche énergie). La dynamique générée offre donc une nouvelle visibilité aux projets de méthanisation. De ce fait, les craintes se cristallisent parfois et les oppositions se structurent. Les arguments contre l'implantation d'unités de méthanisation peuvent être nombreux et sont les symptômes de problèmes d'acceptabilité sociale. Dès lors, l'acceptabilité sociale devient un critère clé de réussite des projets de méthanisation. Et cela met toute la filière face à un défi : celui de la prise en compte des territoires et des populations dans la construction des projets. En d'autres termes, le défi du dialogue territorial.

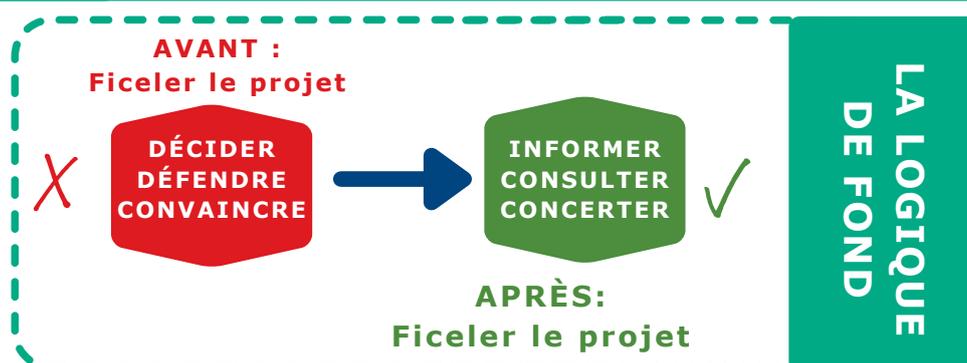
Face à ces enjeux, les acteurs du Métha'Normandie ont souhaité avoir une vision partagée sur des critères minimaux à respecter à l'échelle des projets pour favoriser l'acceptabilité sociale... c'est dans cette logique que s'inscrit la charte Métha'Normandie. Ont été associés à la réflexion et à la co-construction de ce document : la Région Normandie, l'ADEME, le SDEM50, le SDEC Énergie, le SIÈGE 27, le Te61, le SDE 76, Biomasse Normandie, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la DREAL Normandie, la DRAAF Normandie, GRDF, GRTgaz, ENERCOOP Normandie, des élus locaux et des porteurs de projets/exploitants normands.



Signer la charte ne veut pas dire soutenir tous les projets de méthanisation, mais soutenir et encourager le dialogue territorial et l'idée selon laquelle tous les projets doivent associer les acteurs locaux, le plus en amont possible.

Le dialogue territorial, levier de l'acceptabilité sociale

La charte Métha'Normandie fédère les différents acteurs signataires autour d'engagements qui visent à créer les conditions de l'appropriation locale. Ces engagements encouragent la mise en place d'un dialogue entre les décideurs (porteurs de projets) et les acteurs locaux (élus locaux, riverains, associations), et cela le plus en amont possible du montage d'un projet de méthanisation. L'intention est de favoriser les projets qui informent et concertent les acteurs locaux pour faciliter l'ancrage local d'une installation. Ainsi, la charte peut s'appréhender comme un outil d'aide au dialogue et à l'intégration territoriale. En revanche, elle n'a pas vocation à déterminer un modèle de méthanisation ni à apporter des solutions techniques.



LES 4 PILIERS ET OBJECTIFS DE LA CHARTE

INFORMATION

Les acteurs locaux autour d'un projet doivent être informés. Et cela pour :

- ✓ Faciliter l'appropriation locale à travers l'information des acteurs locaux (sensibilisation et acculturation à la méthanisation).
- ✓ Assurer la transparence des projets et favoriser la confiance entre les acteurs.

INCLUSION ET CONCERTATION

Les porteurs de projets doivent associer les acteurs locaux autour de leur projet de méthanisation à travers un dialogue. Et cela pour :

- ✓ Bonifier la construction des projets grâce à une meilleure compréhension des enjeux et contraintes au niveau local.
- ✓ Assurer la prise en considération des acteurs locaux et favoriser l'intégration territoriale.

FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

Les acteurs de la filière doivent monter en compétences sur le volet acceptabilité sociale des projets de méthanisation. Et cela pour :

- ✓ Assurer une communication et une concertation efficace autour des projets.
- ✓ Viser l'amélioration continue du développement de la filière et veiller à sa pérennité.

RÉGLEMENTATION ET TECHNIQUE

Un projet doit pleinement respecter la réglementation dédiée et répondre à des exigences techniques plus ou moins contraignantes. Et cela pour :

- ✓ Être en conformité avec le cadre réglementaire et concourir à l'acceptabilité sociale de la filière.
- ✓ Répondre aux critères d'éco-conditionnalité de l'ADEME et d'éco-sélectivité des aides FEDER.

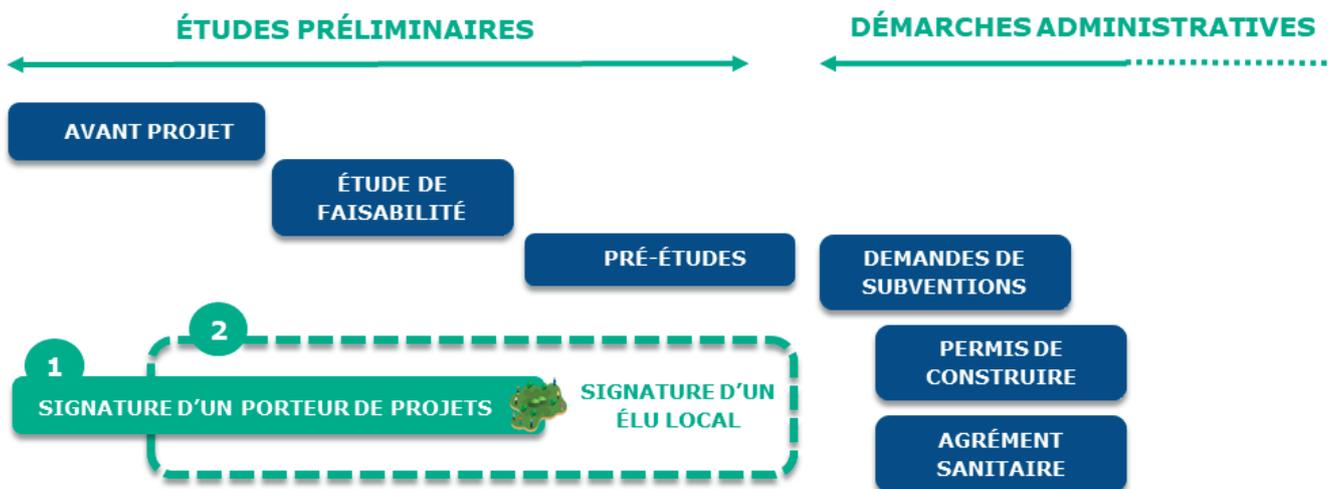
Qui sont les "acteurs locaux"?

- Riverains (habitants, agriculteurs exploitants, entreprises voisines, usagers...)
- Élus locaux (élus concernés par la méthanisation : équipes municipales, maires des communes voisines, élus de l'intercommunalité...)
- Autres (associations de riverains, associations environnementales, acteurs socio-économiques...)

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE



QUAND FAUT-IL SIGNER LA CHARTE?



1 La signature d'un porteur de projets doit survenir au plus tard au début des pré-études sur le projet de méthanisation. En effet, les engagements dans la charte nécessitent de lancer les démarches d'information et de concertation le plus en amont possible, avant les démarches administratives.

2 Après avoir signé, le porteur de projets peut se tourner vers un élu local (ou plusieurs) pour que celui-ci co-signe le document. La signature de l'élu ne l'engage pas vis-à-vis du projet mais l'engage à favoriser le dialogue territorial autour de celui-ci. L'élu local aura un rôle de facilitateur de dialogue entre le porteur de projets et les acteurs locaux.

! Dans le cas où un élu local est le premier à avoir connaissance de la charte, il peut tout à fait se tourner vers un porteur de projets de son territoire et l'encourager à co-signer le document pour se lancer dans les démarches d'acceptabilité sociale, comme définies par leurs engagements respectifs.

10 BONNES RAISONS DE SIGNER LA CHARTE MÉTHA'NORMANDIE

1

Porteur de projets

La charte est une **preuve de votre engagement** pour une méthanisation intégrée à votre territoire et aux populations locales.

2

La charte est avant tout **bénéfique à votre projet et à vous !** Elle est **un outil qui vous guide** dans les actions les plus importantes à mettre en place pour **prévenir des problèmes d'acceptabilité** autour de votre projet.

3

La charte est **un critère d'écoconditionnalité** de l'ADEME pour être éligible à des aides financières.

4

La charte est **un critère d'éco-sélectivité** des aides FEDER.

5

Si vous appliquez les engagements, vous pourrez bénéficier d'**une publicité positive** sur le site www.methanormandie.fr. Ainsi, votre démarche de dialogue territorial sera valorisée aux yeux de tous.

6

Élu local

La charte est **un outil qui vous donne des clés** pour jouer votre rôle de facilitateur de dialogue autour des projets sur votre territoire.

7

La charte est **un outil d'aide à l'appropriation locale**. Elle vous permet de favoriser le montage de projets de méthanisation qui prennent en compte l'intérêt des acteurs locaux sur votre territoire.

8

Acteur régional

La charte reconnaît que **l'acceptabilité sociale est un critère de réussite majeur** pour le bon développement des projets.

9

La charte **rassemble des acteurs qui croient, eux aussi, en la nécessité d'informer et de concerter** les acteurs locaux autour des projets de méthanisation.

10

Vous êtes **acteur du dialogue territorial** et vous participez à la **dynamique d'acceptabilité de la filière !**



INFORMATION



Je m'engage à expliquer mon projet aux acteurs locaux le plus en amont possible, et ce avant l'engagement des démarches administratives (ICPE, agrément sanitaire, permis de construire, demandes de subventions).

- ▶ J'explique ce qu'est la méthanisation.
- ▶ J'explique les enjeux et les principes de mon projet :
 - La voie de valorisation du biogaz.
 - Les intrants envisagés et leur provenance.
 - Les partenaires territoriaux potentiels.
 - L'emplacement envisagé.
 - La gestion du digestat.
- ▶ J'explique les avantages et inconvénients qui pourraient être perçus autour de mon projet.
- ▶ J'explique comment je compte impliquer les acteurs locaux dans la construction de mon projet.



Je m'engage à maintenir l'information des acteurs locaux dans le temps.

- ▶ J'informe sur les étapes et les évolutions de mon projet, y compris en phase d'exploitation.
- ▶ Si mon projet est lié à mon activité (exploitation agricole/activité industrielle), j'informe des évolutions induites par mon projet sur cette dernière.



Je m'engage à me rapprocher des élus locaux et à les informer de mon projet de méthanisation pour en faciliter l'intégration territoriale.

- ▶ Je comprends que l'implication des élus locaux permet une meilleure compréhension des spécificités locales et des acteurs locaux.



INCLUSION ET CONCERTATION



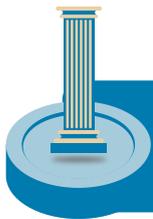
Je m'engage à dialoguer et concerter les acteurs locaux autour de mon projet le plus en amont possible, et ce avant l'engagement des démarches administratives (ICPE, agrément sanitaire, permis de construire, demandes de subventions).

- ▶ A minima, j'associe les acteurs locaux sur les sujets suivants :
 - L'emplacement du projet.
 - L'intégration paysagère du projet.
 - La logistique autour du transport engendré.
 - La gestion des odeurs.
 - Les synergies identifiables sur le territoire.
- ▶ Je prends en considération les avis et propositions des acteurs locaux et à expliquer les décisions finales.



Je m'engage à me renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens.

- ▶ Je consulte la charte Énergie Partagée.
- ▶ Je suis ouvert aux formations sur ces sujets.



FORMATION ET PROFESSIONNALISATION



Je m'engage à m'informer sur les ressorts de l'acceptabilité sociale et l'importance d'agir en amont (de façon préventive) plutôt qu'en aval (de façon curative).

- ▶ Je consulte les documents en annexe ou disponibles sur le site www.methanormandie.fr



Je m'engage à me faire accompagner dans le processus d'acceptabilité sociale.

- ▶ Je prends contact avec les acteurs du Métha'Normandie.
 - Pour en savoir plus sur ces acteurs : www.methanormandie.fr
- ▶ Je me renseigne sur la possibilité de me faire accompagner par des professionnels de la communication et de la concertation.
- ▶ Je suis ouvert à suivre des formations sur comment communiquer et dialoguer autour de mon projet de méthanisation.



RÉGLEMENTATION ET TECHNIQUE



Je m'engage à ce que mon projet réponde aux critères techniques et réglementaires (ICPE, agrément sanitaire, permis de construire, demandes de subventions).

- ▶ Je comprends qu'il y va de l'acceptabilité sociale de mon projet ainsi que de l'image de la filière.



INFORMATION

Dès que je suis averti d'un projet de méthanisation, je m'engage à informer les porteurs de projets sur les spécificités de mon territoire :

- Je sensibilise aux spécificités sociales, économiques, agronomiques, environnementales.
- Je sensibilise aux avantages et contraintes (de mon territoire) susceptibles d'aider à l'intégration territoriale du projet.

Je m'engage à informer les porteurs de projets de l'existence de la charte Métha'Normandie et du besoin de mettre en place une démarche d'acceptabilité sociale.

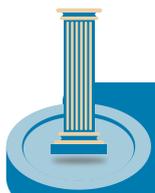
- Je parle de la charte Métha'Normandie.
- J'oriente les porteurs de projets vers les acteurs du Métha'Normandie.
- Je conseille aux porteurs de projets de se faire accompagner par des professionnels de la communication et de la concertation.



INCLUSION ET CONCERTATION

Je m'engage à jouer un rôle de facilitateur de dialogue / d'intermédiaire entre les porteurs de projets et les acteurs locaux sur mon territoire :

- Je m'assure que les intérêts des populations sur mon territoire sont justement représentés.
- Je mets en relation les parties prenantes et j'organise le dialogue.
- Je mets à disposition du matériel, des salles de réunion et/ou des moyens de communication pour faciliter les rencontres avec les riverains.
- J'identifie des acteurs susceptibles de fournir des connaissances ou des compétences au service du projet.
- J'aide à identifier des synergies locales bénéficiant aux acteurs locaux ou au territoire.



FORMATION ET PROFESSIONNALISATION

Je m'engage à me renseigner sur les ressorts de l'acceptabilité sociale.

- Je consulte les documents en annexe.

Je m'engage à me renseigner sur la possibilité de financer les projets de méthanisation sur mon territoire.

Je m'engage à être disponible pour participer à des événements de sensibilisation à la méthanisation.

- Je suis disponible aux conseils, formations, visites d'unités de méthanisation et autres accompagnements proposés par les animateurs du Métha'Normandie.



La signature d'un élu local ne l'engage pas à soutenir un projet mais à faciliter le dialogue autour de celui-ci. Aussi, la charte assure à l'élu tout droit de retrait.



INFORMATION



Je m'engage à informer les porteurs de projets et les élus locaux de la nécessité d'engager une démarche d'acceptabilité sociale le plus en amont possible, et ce avant l'engagement des démarches administratives (ICPE, agrément sanitaire, permis de construire, demandes de subventions).

- ▶ Je comprends la nécessité de promouvoir l'information ainsi que l'inclusion et la concertation des acteurs locaux (le dialogue territorial) même lorsque la réglementation ne l'impose pas.
- ▶ Je conseille l'accompagnement par des professionnels de la communication et de la concertation.
- ▶ Je comprends que, pour se lancer dans une démarche d'acceptabilité sociale, les porteurs de projets doivent être avertis en amont dans une logique d'anticipation.



Je m'engage à apporter les connaissances nécessaires aux porteurs de projets et aux élus locaux pour faciliter le dialogue autour des sujets d'intérêt au regard de l'acceptabilité sociale :

- ▶ Je comprends que les sujets d'intérêt peuvent être les suivants :
 - Les odeurs.
 - Le transport engendré.
 - L'intégration paysagère.
 - L'emplacement.
 - La concentration géographique des unités.
 - Le risque de dévaluation immobilière.
 - La réglementation.
 - La gestion des risques (environnementaux, incidents...).
 - La qualité technique.

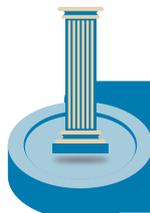


INCLUSION ET CONCERTATION



Je m'engage à jouer un rôle d'intermédiaire et/ou de facilitateur.

- ▶ Je facilite la mise en relation des porteurs de projets avec d'autres acteurs susceptibles d'aider le projet, notamment ceux du Métha'Normandie.



FORMATION ET PROFESSIONNALISATION



Je m'engage à accompagner les porteurs de projets et élus locaux dans les démarches à suivre pour que les projets répondent aux critères techniques, réglementaires, environnementaux, économiques et d'acceptabilité sociale.

- ▶ Je mets à disposition mon expertise.
- ▶ Je propose des formations.
- ▶ J'oriente vers les acteurs compétents.



Je m'engage à intensifier la mise à disposition des connaissances sur les bonnes pratiques en matière de :

- Approvisionnement.
- Retour au sol du digestat.
- Concurrence de la méthanisation avec d'autres filières.
- Changement des pratiques agricoles.
- Les Cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVEs).

SIGNATURES

porteurs de projets et élus locaux

Les signataires déclarent partager les principes et objectifs énoncés dans la présente charte. En ce sens, ils s'engagent à appliquer les engagements les concernant. Le désengagement d'un acteur peut toutefois s'effectuer à sa demande. Enfin, un ou plusieurs élus locaux peuvent co-signer la charte.

signataire



Je suis un
porteur de projets

Nom et signature :

Date :

co-signataire



Je suis un
élu local

Nom et signature :

Date :

Je suis un 2ème élu local
co-signataire

Nom et signature :

Date :

Je suis un 3ème élu local
co-signataire

Nom et signature :

Date :

SIGNATURES DES PARTENAIRES

acteurs régionaux (qui ont co-construits et soutiennent la charte Métha'Normandie)



Hervé MORIN

Le président de la Région Normandie



Fabrice LEGENTIL

Le directeur régional de l'ADEME



Marie GUILLET

La directrice de Biomasse Normandie



Sébastien WINDSOR

Le président de la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie



Catherine GOURNEY-LECONTE

La présidente du SDEC ÉNERGIE



Jean-Claude BRAUD

Le président du SDEM50



Philippe AUVRAY

Le président du Te 61



Cécile SINEAU-PATRY

La présidente du SDE 76



Xavier HUBERT
Le président du SIEGE 27



Frédéric MOULIN
Le délégué territorial de
GRTgaz en Normandie



Aymeric COTREL
Le directeur territorial de
GRDF en Normandie



Laurent OUVRARD
Le directeur général
d'Enercoop Normandie



Pierre-André DURAND
Préfet de la région Normandie

SUIVI ET MODALITÉS DE LA CHARTE

MODALITÉS

1. Ce document est à retourner signé à l'adresse mail suivante : contact@methanormandie.fr
2. La charte fera l'objet d'un bilan de mise en œuvre, a minima 1 fois par an, et ce à l'occasion des comités de pilotage du Métha'Normandie. Un comité de suivi de la charte en aura la charge.
3. La charte pourra connaître des ajouts/modifications avec l'accord des membres du comité de suivi, en fonction de l'évolution de la vision partagée des acteurs.

COMITÉ DE SUIVI DE LA CHARTE

→ Le comité de suivi de la charte Métha'Normandie a pour responsabilité d'assurer son suivi. Il est constitué des acteurs régionaux ayant signé la charte (voir les structures et représentants page 11) :

- Ils communiquent, promeuvent et diffusent la charte aux porteurs de projets et aux élus, dès que l'occasion se présente (le plus en amont possible, de telle sorte que la charte soit signée et appliquée dans les délais adéquats). L'idée est de s'assurer que tous les porteurs de projets et élus locaux concernés aient bien connaissance de l'existence de la charte Métha'Normandie.
- Ils récoltent les chartes signées et les font parvenir à Biomasse Normandie ou à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (contact@methanormandie.fr) pour recensement.

→ Les animateurs et partenaires financiers du Métha'Normandie (Région, ADEME, Syndicats d'énergie, Biomasse Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie) sont chargés de faire la publicité positive en ligne des signataires (liste des porteurs de projets engagés dans le dialogue territorial). Entre autres, ils évaluent leurs démarches d'acceptabilité. Certaines preuves d'actions pourront être demandées aux porteurs de projets pour justifier de leurs démarches, notamment la grille de suivi.

VALORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE

La signature de la charte et son application, outre les bénéfices premiers (meilleure acceptabilité, intégration territoriale...) permettra aux porteur de projets de :

- répondre aux critères d'éco-conditionnalité de l'ADEME pour bénéficier d'aides financières,
- répondre aux critères d'éco-sélectivité des aides FEDER,
- bénéficier d'une publicité positive sur le site www.methanormandie.fr.

GRILLE DE SUIVI À REMPLIR PAR LE(S) PORTEUR(S) DE PROJETS

La grille de suivi ci-dessous permet au(x) porteur(s) de projets de cocher les cases au fur et à mesure de l'application de leurs engagements. C'est un repère. Cette grille n'est pas à renvoyer mais peut être demandée par le comité de suivi de la charte pour suivre les démarches d'acceptabilité des porteurs de projets. Certaines preuves pourront être demandées pour attester de la bonne mise en œuvre des actions listées.

J'AI INFORMÉ SUR

- Ce qu'est la méthanisation
- Les enjeux et principes de mon projet (comme indiqués dans les engagements)
- Les avantages et inconvénients de mon projet
- La façon dont je vais impliquer les acteurs locaux dans le projet
- Les évolutions induites par mon projet de méthanisation sur mon activité (exploitation agricole/activité industrielle)

J'AI CONCERTÉ SUR

- L'emplacement du projet
- L'intégration paysagère du projet
- La logistique autour du transport engendré
- La gestion des odeurs
- Les synergies identifiables sur le territoire
- J'ai pris en considération les avis et propositions des acteurs locaux puis expliqué les décisions finales

AUTRES

- Je me suis rapproché(e) des élus locaux concernés par mon projet de méthanisation
- J'ai réfléchi au financement participatif et/ou aux projets citoyens
- Je me suis informé(e) sur ce qu'est l'acceptabilité sociale et les leviers pour l'atteindre (entre autres, via les sources complémentaires en annexe de la charte)
- Je me suis renseigné(e) sur la possibilité d'être accompagné(e) par des professionnels de la communication et/ou de la concertation
- J'ai pris contact avec un acteur de Métha'Normandie

CO-SIGNATURE D'AU MOINS UN ÉLU LOCAL

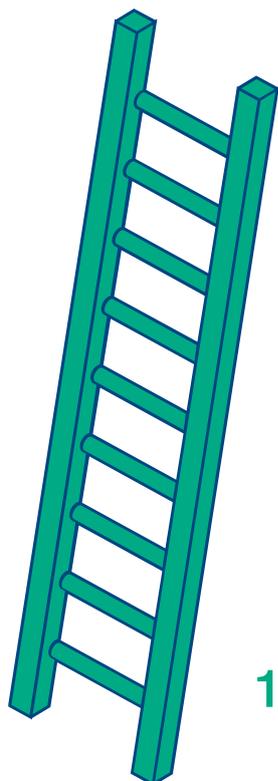
Si un élu a co-signé la charte, quelle est la nature de son accompagnement ?

- Mise en relation avec des acteurs utiles au projet
- Facilitation du dialogue avec les riverains
- Mise à disposition de matériel, de salles ou d'autres ressources
- Appui à la communication
- Conseils et sensibilisation sur les enjeux et contraintes au niveau local
- Identification de synergies locales bénéfiques au projet
- Autres :

COMMENT APPLIQUER ET/OU ACCOMPAGNER LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

(exemples d'actions de concertation)

Exemples d'actions de concertation pour les porteurs de projets et les élus locaux



- 5 **Co-décider, co-gérer**
exemples : financement participatif, jury du nez (co-gestion)...
- 4 **Négocier, engager**
exemples : comité consultatif/de suivi, réunion de travail, jury du nez (parties prenantes engagées), table ronde, choix de couleur(s) de l'unité...
- 3 **Dialoguer, discuter**
exemples : visite d'unités, journée portes ouvertes, porte-à-porte, groupe de réflexion, rencontre, table ronde, world café...
- 2 **Consulter, écouter**
exemples : consultation publique, enquête en ligne, sondage, fiche de commentaires...
- 1 **Informer, sensibiliser**
exemples : réunion d'information, lettre d'information, communiqué, affiche, webinaire, site internet, film/vidéo, réseaux sociaux...



Exemples d'accompagnements des acteurs régionaux

	PARTENAIRES FINANCIERS	ANIMATEURS MÉTHA'NORMANDIE	AUTRES PARTENAIRES
Sensibilisation (conseils, guides, fiches...)	✓	✓	✓
Formation (communication, concertation, dialogue)	✗	✓	✗
Financement	✓	✗	✓
Mise en réseau	✓	✓	✓

CONTACTS UTILES



Pour plus d'informations concernant la charte :



BIOMASSE
NORMANDIE

- Marie GUILLET
02 31 34 17 68
m.guilet@biomasse-normandie.org
- Benjamin THOMAS
02 31 34 17 67
b.thomas@biomasse-normandie.org
- Loïc MARIE-JOSEPH
02 31 34 17 69
l.marie@biomasse-normandie.org



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

- Madeleine BREGUET
06 46 18 68 71
madeleine.breguet@normandie.chambagri.fr
- Anne WALLRICH
06 82 01 46 98
anne.wallrich@normandie.chambagri.fr



Pour entrer en contact avec les acteurs et partenaires du Métha'Normandie:

<https://www.methanormandie.fr/monter-un-projet/contacts-utiles/>

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Guide, « Informer et dialoguer, autour d'un projet de méthanisation » de l'ADEME
- Fiche pratique, « L'acceptabilité sociale, késako ? » de Biomasse Normandie
- Fiche de synthèse « Acceptabilité de la Méthanisation » du CERDD
- Enquête, « Méthanisation agricole : Retour d'expérience sur l'appropriation locale des sites en injection » de GRDF
- Guide de bonnes pratiques à l'intention des porteurs de projets de méthanisation agricole « Échange avec les élus de mon territoire » de l'association AILE
- Charte « Méthanisation » de Énergie Partagée
- Projet citoyen de méthanisation de Énergie Partagée
- Documents Énergie partagée de Énergie Partagée
- Outil d'aide au positionnement, « Méthascope, un outil d'aide au positionnement sur les projets de méthanisation » de France Nature Environnement

INFORMER

- Fiche technique, « La méthanisation en 10 questions » de l'ADEME
- Fiche pratique, « La méthanisation » de l'ADEME
- Fiche de synthèse, « La méthanisation en Normandie, récapitulatif (non exhaustif) des ressources documentaires disponibles » de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

DIALOGUER

- Guide « Méthanisation et Dialogue Territorial » du CERDD
- Site de référence sur le Dialogue Territorial, www.comedie.org, de l'association Comédie (Concertation, médiation, environnement)
- Fiche pratique, « Inclure, concerter, dialoguer... késako ? » de Biomasse Normandie

